

Vision, confiance et collaboration
comme clés de la réussite

18



sabam
rapport annuel

Rapport du conseil d'administration
à l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2019

Société belge des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs
Sabam scrl
Rue d'Arlon 75-77 – 1040 Bruxelles
T +32 2 286 84 84 – member@sabam.be – sabam.be
TVA BE 0402 989 270 – RPM Bruxelles

Table des matières

1. Préface	4
1.1. La Sabam, notre valeur ajoutée dans un paysage médiatique en mutation rapide	5
1.2. Une confiance mutuelle, une vision partagée et une collaboration désintéressée comme clés de la réussite	7
2. La structure de l'organisation	9
2.1. Le conseil d'administration	10
2.2. Le comité de management	11
3. Les associés de la Sabam	12
3.1. La Sabam, ce sont 41.828 auteurs, compositeurs et éditeurs	13
3.2. La Sabam met ses associés à l'honneur	16
3.3. Le service à nos associés et clients	18
3.4. Une communication positive et proactive pour une meilleure image	20
3.4.1. Le site web & les réseaux sociaux	20
3.4.2. La Sabam dans la presse	21

4. Les auteurs et leurs droits	22
4.1. Les chiffres-clés	23
4.2. Aperçu des droits facturés	24
4.2.1. 2018 en détail	24
4.2.2. Commentaire concis par rubrique d'exploitation	26
4.3. Aperçu des droits répartis	32
4.3.1. 2018 en détail	32
4.3.2. Commentaire concis par rubrique d'exploitation	35
4.3.3. Ligne du temps de la répartition des droits facturés	38
5. Les activités sociales et culturelles	40
5.1. Les activités sociales	41
5.1.1. Droits d'auteur différés (ancien règlement)	41
5.1.2. Droits d'auteur différés (Plan de Prévoyance)	41
5.2. Les activités culturelles et éducatives	42
5.2.1. Bourses	42
5.2.2. Promotion culturelle	44



1. Préface _____ 4

1.1. La Sabam, notre valeur ajoutée
dans un paysage médiatique en mutation rapide _____ 5

1.2. Une confiance mutuelle, une vision partagée et une
collaboration désintéressée comme clés de la réussite _____ 7



Préface



1.1. La Sabam, notre valeur ajoutée dans un paysage médiatique en mutation rapide

Cette année, cela fait cinquante ans que le festival de Woodstock a donné une dimension totalement nouvelle à l'expérience de la musique live. Il y a un demi-siècle, les supports musicaux, audiovisuels et littéraires n'étaient en rien comparables aux modes de diffusion actuels des créations.

De nos jours, les entreprises médiatiques locales sont défiées en permanence par de jeunes entreprises technologiques, surtout américaines, qui essaient de séduire les consommateurs avec des offres de contenu illimité et une facilité d'utilisation en échange d'une mensualité fixe.

Aujourd'hui, cela fait bien longtemps que la musique ne provient plus d'un lecteur CD ; c'est notre smartphone, tablette, ordinateur ou home system qui a pris le relais. Nous ne téléchargeons plus de musique, nous écoutons de plus en plus nos morceaux favoris en streaming sur YouTube et Spotify.

Nous allons moins souvent au cinéma et n'avons plus la patience d'attendre le nouvel épisode de notre série TV préférée. Nous zappons de plus en plus entre les écrans et les chaînes et nous

recourons toujours davantage à la vision différée. En 2018, Netflix était déjà présent dans la moitié des foyers flamands.

Netlog et MySpace ont depuis longtemps cédé la place à Facebook et Instagram. Et ces plateformes continuent de croître car les annonceurs n'ont pas ou peu d'alternatives.

De plus, celui qui ne suit pas le mouvement est irrémédiablement laissé en rade.

La Sabam négocie pour vous – auteurs, compositeurs et éditeurs – des licences avec les plateformes de streaming et de téléchargement. La plupart du temps, ces licences sont multiterritoriales car l'utilisation de notre répertoire dépasse les frontières de notre petite Belgique.

Le droit d'auteur à l'ère numérique

La Sabam ne peut anticiper les changements rapides du paysage médiatique que si le cadre légal est adapté. Sur ce plan également, nous avons démontré notre valeur ajoutée en tant que société de gestion.

Au niveau européen, c'est la réforme du droit d'auteur qui nous a accaparés l'année dernière. YouTube et Facebook ont le vent en poupe aussi du point de vue financier, notamment parce que les annonceurs les paient pour placer des messages publicitaires dans ou autour de ces œuvres. Jusqu'à présent, c'est dans le meilleur des cas une fraction infime de cette manne financière qui nous revient, ce qui est fondamentalement injuste.

En 2018, nous avons tout fait à la Sabam pour conscientiser le monde politique et le grand public à propos de ce qu'on appelle le "transfert de valeur". Au mois d'avril, Axelle Red nous a accompagnés à Strasbourg pour insister auprès des décideurs européens sur l'importance d'un cadre légal pour le droit d'auteur. Elle y a tenu un vibrant plaidoyer et a remis, au nom de l'ensemble des délégations européennes, la pétition **Make the internet fair**,

signée par plus de 25.000 auteurs, à l'eurodéputé allemand et rapporteur Axel Voss.

Tous ces efforts n'ont pas été vains. Le 26 mars 2019, l'Europe a enfin approuvé une nouvelle directive qui adapte le droit d'auteur à l'ère numérique. Les auteurs de l'Europe entière ont aujourd'hui la perspective de recevoir une juste rémunération pour l'utilisation on-line massive de leur musique, leurs films, photos, séries, documentaires, etc. Il incombe désormais aux différents états-membres, dont la Belgique, de prendre leurs responsabilités et d'introduire cette réforme hautement nécessaire dans leurs législations nationales.

Un thème moins visible mais non moins important : l'injection directe. Il s'agit de la technique utilisée par les chaînes de télévision pour fournir leur offre à des distributeurs tels que Proximus et Telenet. En cette matière également, notre société a pu convaincre les pouvoirs publics d'introduire un règlement spécifique pour la communication au public via l'injection directe. Un terme est ainsi mis à des années de discussion autour de la rémunération des auteurs pour la retransmission de leurs œuvres. Le consommateur n'a absolument rien remarqué, mais cette technique génère une insécurité juridique depuis des lustres. Grâce à la nouvelle loi, les auteurs ont droit à une rémunération pour la retransmission de leurs œuvres, indépendamment de la technique utilisée par la chaîne et le distributeur. La loi belge fait d'ailleurs office de modèle pour une directive européenne en vertu de laquelle le règlement spécifique pour l'injection directe sera d'application dans tous les états-membres.

Comme vous pouvez le constater, la Sabam défend vos droits et vos intérêts tant en Belgique qu'à l'étranger. Et grâce à votre confiance, c'est ce que nous continuerons à faire du mieux que nous pouvons dans les années à venir.

Jan Hautekiet,
votre président

» La Sabam négocie pour vous – auteurs, compositeurs et éditeurs – des licences avec les plateformes de streaming et de téléchargement. La plupart du temps, ces licences sont multiterritoriales car l'utilisation de notre répertoire dépasse les frontières de notre petite Belgique.



© Sabam/OM

1.2. Une confiance mutuelle, une vision partagée et une collaboration désintéressée comme clés de la réussite

Cher (Chère) associé(e),

2018 fut une année agitée. Une année marquée par la prise de décisions importantes et la mise en place de profonds changements. Ceci n'a été possible que grâce à une bonne collaboration, totalement transparente, avec le conseil d'administration. La confiance mutuelle entre le conseil et le management, une vision partagée pour l'avenir et une collaboration désintéressée sont les clés de la réussite.

Ma désignation le 15 mai 2018 fut l'amorce de l'implémentation d'une structure d'entreprise horizontale, qui doit réduire autant que possible la distance entre le management et les activités sur le terrain. Je choisis délibérément d'exercer mes fonctions en collaboration avec une équipe étendue de managers et leurs départements. En procédant de la sorte, nous favorisons non seulement la collaboration interne et la concertation entre les différents services, mais nous les impliquons aussi directement dans le processus décisionnel. Les décisions et les changements bénéficient ainsi d'un

plus grand soutien. Une structure horizontale offre également au management l'opportunité de mieux sonder les processus opérationnels quotidiens et de rectifier plus rapidement le tir si nécessaire.

Un élément important dans la nouvelle structure d'entreprise est la décentralisation de notre ancien customer service. Désormais, chaque service opérationnel veille à assurer une gestion des relations sur mesure. Nos associés et clients peuvent dorénavant adresser leurs questions directement à la personne compétente, qui pourra leur offrir dès le premier contact une réponse rapide et efficace. Ceci doit conduire d'une part à une optimisation de notre service et d'autre part à l'amélioration de la précision de nos processus sur base des remarques ou des suggestions formulées par nos associés et nos clients. Nous planchons également sur un nouvel outil pour la gestion de nos relations avec les clients et les associés. Cet outil sera lancé dans le courant de 2019 et il doit nous apporter une meilleure compréhension de cette gestion.

Les deux activités fondamentales de la Sabam restent la perception et la répartition des droits. Toutefois, nous prêtons aussi davantage d'attention aux besoins et aux préoccupations de nos auteurs et éditeurs. L'affiliation de nouveaux membres et la fidélisation de nos associés incombent au département relations membres au sein de notre service corporate communication et member relations.

L'implémentation de la nouvelle structure d'entreprise doit contribuer à la réalisation de trois objectifs qui sont importants à mes yeux. Tout d'abord, nos associés ont droit à une répartition efficace et correcte de leurs droits et ils doivent recevoir rapidement une réponse probante à leurs questions. Ensuite, il est important que nos clients trouvent plus aisément le chemin de la Sabam et puissent recevoir en toute simplicité une autorisation pour utiliser notre répertoire. Enfin, l'expertise interne que la Sabam a accumulée au fil des ans grâce à son personnel doit être exploitée

au mieux pour réaliser nos priorités et affronter ensemble les défis de demain.

Dans ce rapport annuel, vous pourrez lire que nous avons déjà accompli de grands pas dans la bonne direction. Hormis les brefs commentaires habituels sur les chiffres-clés, le rapport donne également des informations aussi détaillées que possible à propos de l'ensemble de nos activités et projets et il tente d'indiquer certaines tendances. Une attention est également consacrée à des événements importants, des procès ou des modifications législatives.

Pour finir, j'aimerais encore évoquer le projet de création d'une plateforme unique pour la gestion des droits pour l'utilisation publique de musique. Indépendamment de l'obligation légale à cet égard, cette plateforme offre pour les sociétés de gestion concernées - Playright (artistes-interprètes ou exécutants), la SIMIM (producteurs de musique) et la Sabam – une belle opportunité de collaboration constructive. Une telle initiative devra permettre aux clients de régler via une seule demande d'autorisation à la fois les droits d'auteur et les droits voisins. Une telle plateforme unique n'implique pas uniquement une simplification administrative, elle garantit aussi une rémunération correcte pour l'ensemble des ayants droit. La Sabam aimerait contribuer positivement à ce projet et en faire une réussite.

Bonne lecture.

Carine Libert,
votre directrice générale

» Les deux activités fondamentales de la Sabam restent la perception et la répartition des droits. Toutefois, nous prêtons aussi davantage d'attention aux besoins et aux préoccupations de nos auteurs et éditeurs.

2

2. La structure de l'organisation	9
2.1. Le conseil d'administration	10
2.2. Le comité de management	11



La structure de l'organisation

La Sabam est une société coopérative à responsabilité limitée des associés. Les associés sont les auteurs, compositeurs et éditeurs qui ont souscrit une part sociale et signé un contrat d'affiliation et de cession fiduciaire. Ils sont représentés au sein des organes statutaires de la société tels que l'assemblée générale et le conseil d'administration.

Les différents organes statutaires de la société sont repris, avec leur composition et leurs compétences respectives, dans la Charte de gouvernance d'entreprise dont le texte figure sur notre site web.

2.1. Le conseil d'administration¹

Président

Jan Hautekiet

Administrateurs délégués

Benjamin Schoos

Hans Helewaut

Vice-présidents

Benoît Coppée

Ignace Cornelissen

Secrétaires

Laurent Denis

PMP Music bvba,

représentée par Patrick Mortier

Administrateurs

Benoît Dobbelstein

Pierre Dumoulin

Daniel Gybels

Manuel Hermia

Tom Kestens

Team For Action srl,

représentée par Claude Martin

CTM Entertainment Belgium bvba,

représentée par Stefaan Moriau

Bram Renders

Het Gerucht sprl,

représentée par Herman Van Laar

Directrice générale

Carine Libert

Conseiller juridique externe

M^e Daniel Absil, avocat

¹Composition au 31 décembre 2018

2.2. Le comité de management¹

Le comité de management exécute les décisions du conseil d'administration. Carine Libert est directrice générale de la Sabam depuis le 15 mai 2018. Elle est assistée dans ses fonctions par une équipe de managers :

Repertoire & Distribution
Sophie Bolly

Legal & International Affairs
Inge Vanderveken

Business Technology
Frederik Gheysens

Finance & Business Controlling
Stijn Van Reusel

**Corporate communication
& Member relations**
Olivier Maeterlinck

Human Resources, Purchase & Facility
Sofie Vlaeminck

Strategy, Innovation & Change
Steven Petit

Licensing
Serge Vloeberghs



» Le comité de management : de g.à.d. Sophie Bolly, Frederik Gheysens, Inge Vanderveken, Olivier Maeterlinck, Carine Libert, Serge Vloeberghs, Sofie Vlaeminck, Stijn Van Reusel & Steven Petit

¹ Composition au 31 décembre 2018



3. Les associés de la Sabam _____ 12

3.1. La Sabam, ce sont 41.828 auteurs,
compositeurs et éditeurs _____ 13

3.2. La Sabam met ses associés à l'honneur _____ 16

3.3. Le service à nos associés et clients _____ 18

3.4. Une communication positive
et proactive pour une meilleure image _____ 20



Les associés de la Sabam

© Josh Félise - unsplash

3.1. La Sabam, ce sont 41.828 auteurs, compositeurs et éditeurs

La Sabam compte aujourd'hui environ 42.000 associés. Leur nombre oscille chaque jour en fonction des nouvelles adhésions, des démissions partielles ou totales et malheureusement aussi des décès. La base de données reprenant l'ensemble de nos associés est actualisée quotidiennement et communiquée aux sociétés de gestion étrangères. En effet, outre le répertoire de nos propres associés (affiliés directement), la Sabam représente aussi en Belgique le répertoire des nombreux ayants droit étrangers affiliés auprès des sociétés de gestion étrangères avec lesquelles nous avons conclu un contrat de représentation. Inversement, le répertoire de nos associés est représenté à l'étranger - à l'exception d'un certain nombre d'exploitations on-line - par ces sociétés de gestion locales. Nous vous renvoyons à notre site web pour davantage de précisions à ce sujet.

En 2018, nous avons pu accueillir pas moins de 1.008 nouveaux auteurs, compositeurs et éditeurs. La majeure partie d'entre eux sont des personnes physiques (h/f). Nous constatons que près de 3 affiliés sur 4 sont des hommes. Cependant, le nombre de femmes qui se sont affiliées en 2018 est en hausse par rapport aux années précédentes ; elles représentent 22,3% de l'ensemble des nouvelles affiliations. Nous ne pouvons que nous réjouir de ce chiffre et encourager cette tendance à l'avenir. Le nombre de nouveaux éditeurs affiliés est quant à lui conforme à l'année 2017, avec vingt-neuf nouveaux venus.

Chaque année, des associés décident également de retirer leur répertoire, en partie ou intégralement. Ce nombre reste stable ces dernières années ; il est question d'une centaine de démissions par an. À l'inverse, des auteurs ont aussi choisi en 2018 de ne plus faire gérer leurs droits par l'une de nos sociétés sœurs mais par la Sabam. En 2018, nous avons constaté vingt-huit transferts de ce type.

Sont notamment devenus associés de la Sabam en 2018 :

- **Atohou Jean-Valéry et Ardui Willem de Blackwave.** : duo de hip-hop anversois. Leur single "Elusive" fut 'hotshot' sur Studio Brussel et ils furent nommés dans trois catégories lors de la précédente édition des MIA's : Découverte, Groupe et Musiques urbaines.
- **Ellie Delvaux alias Blanche** : représentante belge au Concours Eurovision de la Chanson en 2017. Elle a écrit le morceau "City Lights" avec Pierre Dumoulin et Emmanuel Delcourt, et a finalement décroché une très jolie quatrième place.



- **Christophe De Borsu** : journaliste politique et auteur.
- **Tom Salbeth** : auteur de reportages télé dans le programme "POP M" sur La Deux (RTBF) ainsi que de chroniques dans les émissions "On n'est pas des pigeons" et "Viva for life" sur la RTBF Radio.
- **Jasper De Ridder, Paulo Rietjens et Joris Ghysens** du groupe de hip-hop bruxellois **Stikstof**.



- David van de Steen : auteur de “Ne Tirez pas”, le livre consacré aux Tueurs du Brabant qui a été porté l’année dernière à l’écran par le réalisateur Stijn Coninx.
- Jan Jaap Van der Wal : humoriste, cabaretier et présentateur de télévision.
- Michel Van Hove : réalisateur de “De Mol”, “De Parelvisiers”, “Basta” et “Van vlees en bloed” notamment.



© Charlotte Abramow



- Angèle Van Laeken alias Angèle : auteure-compositrice-interprète belge. Son premier album “Brol” est sorti en octobre 2018. Lauréate

de trois D6bels et de trois MIA’s lors des dernières éditions de ces événements.

- Mieke Verbelen : a écrit des scénarios pour “Familie”, “F.C. De Kampioenen” et “Emma”.

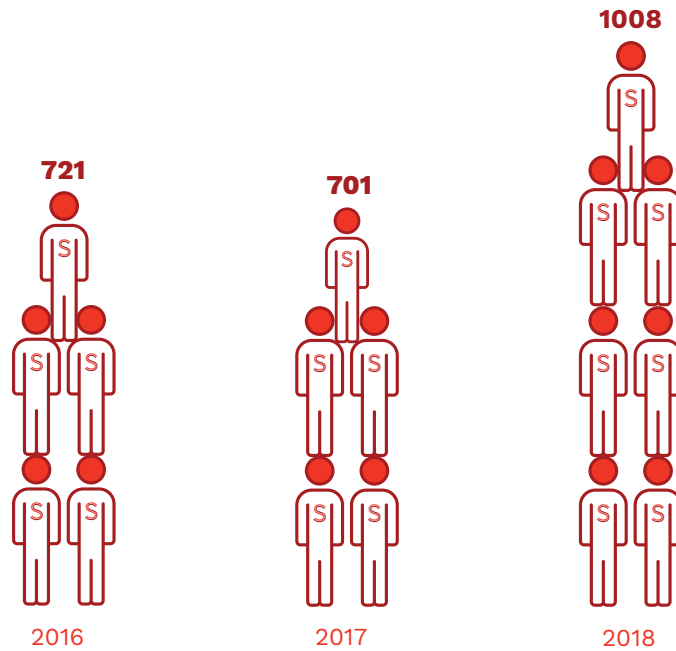


- Jef Vermassen : grand avocat et auteur des best-sellers “Moordenaars en hun motieven” et “Meester, ik heb geen tranen meer”.
- WARP MUSIC LIMITED : label et éditeur britannique, très réputé dans le domaine de la musique électronique.

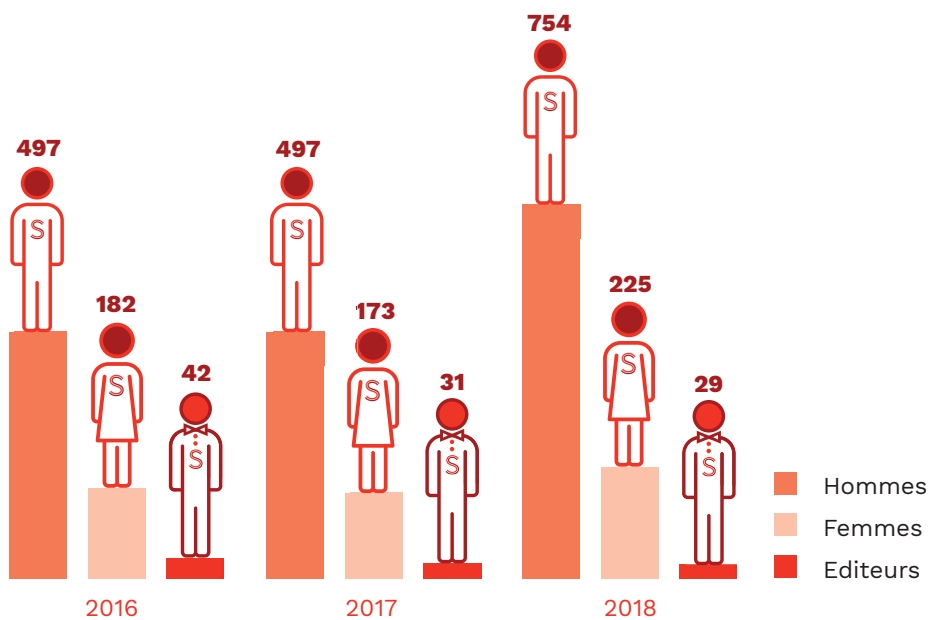


Affiliations

Nombre de nouvelles affiliations



Nombre de nouvelles affiliations par catégorie





3.2. La Sabam met ses associés à l'honneur

Nous avons à cœur de mettre en avant nos auteurs, ce que nous faisons tout au long de l'année par l'entremise de diverses actions, remises de prix et hommages. Vous trouverez à la page 44 un aperçu de toutes ces initiatives en 2018, avec en guise d'apothéose la remise annuelle des Sabam Awards.

Cette remise des prix est organisée chaque année en alternance dans les deux communautés linguistiques. Il s'agit de mettre en exergue les associés de la Sabam qui se sont distingués au cours des deux dernières années par la création d'œuvres dans l'une des disciplines pour lesquelles la Sabam gère les droits.

La troisième édition francophone a eu lieu le 17 décembre. Le célèbre journaliste culturel Eric Russon a animé la soirée avec brio et différents lauréats ont régalé le public de leurs talents. Ainsi, Laurence Mekhitarian a livré une interprétation-surprise au piano d'une œuvre de Jean-Luc Fafchamps. Isha, Pale Grey et La Chiva Gantiva se sont également produits sur scène.

Le jury, composé d'experts externes, a choisi d'épingler des talents prometteurs ainsi que des artistes plus confirmés. Il a décerné au total 16 awards assortis chacun d'un prix d'une valeur de 2.000 €.

Les lauréats :

Musique :

- Chanson Française : Témé Tan
- Musique Contemporaine : Jean-Luc Fafchamps
- Musique de Film : Philmarie – Sonar
- Musique du Monde : Afrikän Protoköl ex aequo avec La Chiva Gantiva
- Musiques Electroniques : Haring
- Musiques Urbaines : Isha
- Pop-Rock : Pale Grey
- Jeune Public : Claire Goldfarb ex aequo avec Rachel Ponsonby

Littérature :

- Bande Dessinée : Jean-François Charles
- Littérature : Philippe Remy-Wilkin

Arts de la scène :

- Auteur : Sam Touzani & Gennaro Pitisci – Les Enfants De Dom Juan
- Compositeur : Pierre Kissling & Vincent Cahay – Tristesses
- Humour : Véronique Gallo – The One Mother Show

Arts visuels :

- Arts Plastiques : Marie José Burki

Audiovisuel :

- Court Métrage : Sébastien Petretti – Make aliens dance
- Long Métrage : Olivier Jourdain – L'eau sacrée



©François de Ribaucourt

3.3. Le service à nos associés et clients

La Sabam continue d'optimiser le service fourni à ses associés et à ses clients. Le customer service décentralisé, qui doit contribuer à ce que les questions posées trouvent une réponse plus rapide et plus précise, en est une composante. Par ailleurs, nous consacrons une grande attention à la poursuite de l'extension de nos services on-line, et ce au profit à la fois des associés (eServices) et des clients (eLicensing).

Nos associés sont très nombreux à faire usage de leur compte en ligne. En 2018, nous avons activé pas moins de 2.891 nouveaux comptes. Au total, nous répertorions aujourd'hui plus de 15.000 utilisateurs actifs.

Nos associés peuvent déclarer leurs œuvres on-line via MyWorx. Il est possible de consulter des décomptes grâce à Played & Paid et d'effectuer des recherches dans notre base de données via Surf & Search. Par ailleurs, nos associés utilisent MyPlaylist à grande échelle pour nous faire savoir où et quand leurs œuvres sont utilisées. Nous recevons ainsi déjà plus de 75% des playlists belges. Nous avons en outre lancé l'année dernière une version toute neuve et améliorée de l'application MyPlaylist. Celle-ci doit encore faciliter davantage la fourniture future de programmes.

Lorsque nos associés chargent leurs morceaux via MyTrax, ces derniers sont reconnus automatiquement dans les discothèques, sur les radios locales et, depuis 2018, aussi à la télévision via notre technologie de fingerprinting. Nous pouvons ainsi travailler de façon plus rapide, plus correcte et moins coûteuse. Cet investissement est payant et le cap des 50.000 fichiers MyTrax a entre-temps été largement dépassé.

Sur Played & Paid, les répartitions pour nos éditeurs sont aujourd'hui également disponibles sous la forme des fichiers CRD acceptés internationalement. Ce format remplace le format SEARCH bien connu, qui avait été développé par

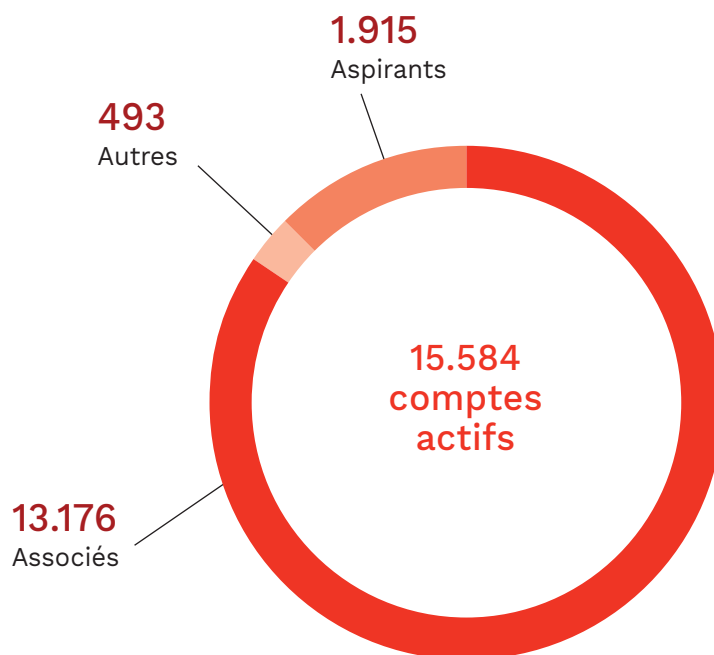
la Sabam elle-même. Grâce à cette mise à jour, nous assurons une plus grande uniformisation.

Nous avons également à cœur d'assurer le meilleur suivi possible de l'utilisation de notre répertoire. Depuis des années, nous simplifions autant que possible les choses pour nos clients. Via eLicensing, ceux-ci peuvent régler leur demande de licence en quelques clics. Plus de paperasse ... et le traitement est effectué plus rapidement et à moindre coût. Par ailleurs, nos clients trouvent toujours plus facilement le chemin de l'on-line. En 2018, près de huit demandes sur dix pour l'utilisation de musique au cours d'événements et une demande sur trois pour un contrat ont été introduits on-line. Depuis la mi-2018, il est aussi possible pour les organisateurs de représentations théâtrales d'introduire leur demande on-line.

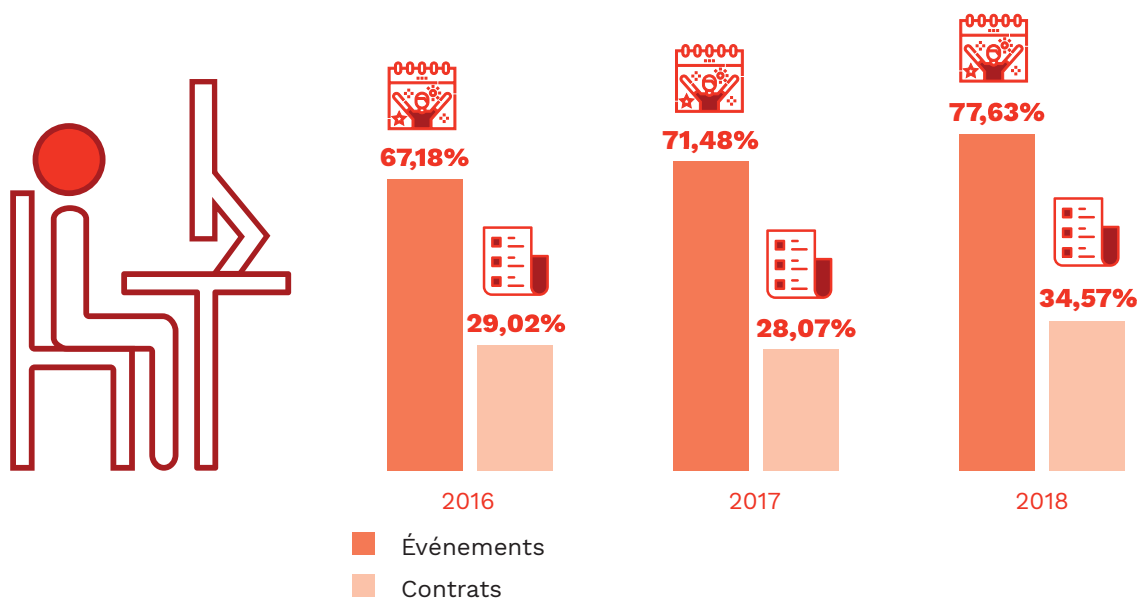
Nous jugeons constamment la convivialité des différentes applications dans nos eServices. Pour ce faire, nous travaillons avec des panels représentatifs d'utilisateurs de nos services on-line et apportons en permanence des adaptations lorsque ceci s'avère nécessaire. La sécurité on-line est évidemment primordiale pour nous.

Nous continuerons également à développer nos eServices en 2019. Via le projet MyAnalytics, nous souhaitons offrir à nos associés un outil convivial et performant leur permettant de consulter depuis différentes perspectives les chiffres relatifs aux droits reçus. Cet outil affichera également de façon standard les statistiques et graphiques les plus intéressants et les plus populaires.

L'utilisation des eServices



L'utilisation d'eLicensing



3.4. Une communication positive et proactive pour une meilleure image

Une nouvelle identité visuelle et un style rédactionnel simplifié avaient déjà été mis en place en 2017. Nous continuons à miser en 2018 sur une communication simple et positive vis-à-vis des parties intéressées de la Sabam : nos associés, nos clients et notre personnel.

Pour ce faire, nous avons développé une nouvelle stratégie de communication qui met l'accent sur l'amélioration de l'image et de la réputation de la Sabam, sur une communication positive et proactive ainsi que sur une plus grande et meilleure visibilité dans la presse. Élément central de cette stratégie, le comité de rédaction interne s'attache à communiquer de façon positive, rapide et simple à la fois vis-à-vis de nos principales parties prenantes et du grand public. Nos lettres d'information électroniques, nos mailings ciblés et notre intranet sont nos principaux instruments dans ce contexte. Via des sessions d'information données dans les écoles, les associations, les administrations communales ainsi qu'à l'attention des associés potentiels,

nous investissons dans une information et une formation correctes en matière de droit d'auteur et de fonctionnement de la Sabam.

3.4.1. Le site web & les réseaux sociaux

Le site web reste le principal canal de communication pour partager avec nos clients et associés des actualités et d'autres informations relatives à notre secteur et à notre fonctionnement. Par ailleurs, nous y consacrons également de l'attention aux actions de nos partenaires dans le cadre de notre promotion culturelle. Les réseaux sociaux contribuent à faire passer des messages auprès d'un large public et à entamer un dialogue là où ceci est nécessaire. L'étendue de notre réseau progresse d'année en année : Facebook (+17%), LinkedIn (+11%), Twitter (+2%). Le leader absolu reste notre chaîne YouTube, sur laquelle des dizaines de sessions live d'artistes belges peuvent être visionnées. Le nombre de vues a continué d'y augmenter l'année dernière pour dépasser la barre des 3 millions (+57%) ! Depuis peu, nous sommes également actifs sur Instagram.



© Istock

Top 10 des actualités francophones

1	Coupe du monde 2018 : diffusion télé ou sur grand écran
2	Tarifs temporaires pour les concerts et les festivals à partir du 21 juin 2018
3	Ré-ouverture du Cinéma Palace dans le centre de Bruxelles
4	Inscrivez-vous au concours international pour auteurs-compositeurs ISC 2018
5	Nouvel administrateur délégué à la Sabam : Benjamin Schoos
6	Assemblée générale 2018 élections statutaires
7	Assemblée générale 28 mai 2018 invitation
8	Assemblée générale 13 novembre 2018 invitation
9	Un jour comme un autre pour Laurent Kurzmann
10	Midem 2018: Inscrivez-vous via la Sabam

Top 5 Sessions Live

1	Scylla - La Tête Ailleurs
2	Les Déménageurs - Bonjour Tout Va Bien
3	Alice On The Roof - Easy Come Easy Go
4	Victoria + Jean - Holly
5	Suarez - Sur Tes Lèvres

Suite à un audit détaillé de notre site web en 2018, nous sommes conscients de ce que nous devons encore perfectionner. Seront prévus à court terme : une liste de réponses aux questions les plus fréquentes des clients et associés (FAQ) ainsi qu'un formulaire de contact étendu, de sorte que les questions trouvent le plus rapidement possible réponse auprès de la personne adéquate. Ceci améliorera encore à l'avenir la rapidité et l'efficacité de notre service.

3.4.2. La Sabam dans la presse

Nous recherchons activement une meilleure visibilité dans la presse. Alors que nous étions par le passé trop souvent dans la réaction, nous souhaitons aujourd'hui mettre davantage l'accent sur une communication positive et proactive quant à notre fonctionnement et à nos activités. Nous communiquons davantage au sujet de nos réussites et notre base de données comporte un trésor d'informations susceptibles d'intéresser le grand public. Ce nouveau mode de communication est un succès. L'année dernière, nos communiqués ont souvent retenu l'attention de la presse.

Quelques exemples :

"Les Auteurs reçoivent davantage d'argent de la Sabam"

(De Morgen – La Libre Belgique – l'Echo)

"Robin Verheyen en Niels Van Heertum winnen Sabam Jazz Awards"

(De Standaard – Gazet Van Antwerpen)

"Les auteurs, compositeurs et éditeurs sont ravis du vote en faveur de la Directive européenne sur le Droit d'Auteur"

(Le Soir – l'Echo)

"16 awards décernés aux auteurs membres de la Sabam"

(La Libre Belgique – Le Soir Magazine – RTBF Info)

"Mariah Carey détrône Wham! en tête du top 15 des tubes de Noël"

(l'Avenir – RTL Info – VTM Nieuws – Het Laatste Nieuws)



4. Les auteurs et leurs droits	22
4.1. Les chiffres-clés	23
4.2. Aperçu des droits facturés	24
4.3. Aperçu des droits répartis	32

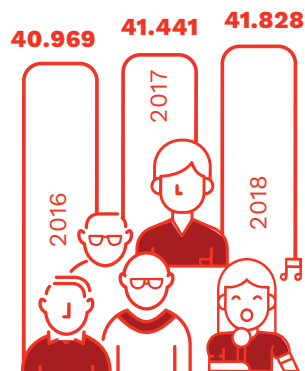


Les auteurs et leurs droits

© Alex Litvin - unsplash

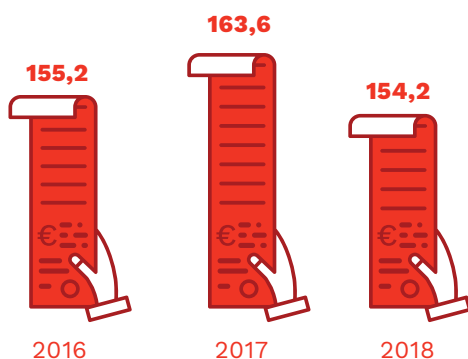
Les chiffres-clés

La Sabam, ce sont...

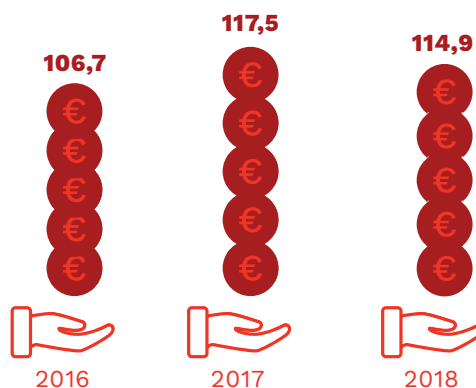


auteurs, compositeurs et éditeurs

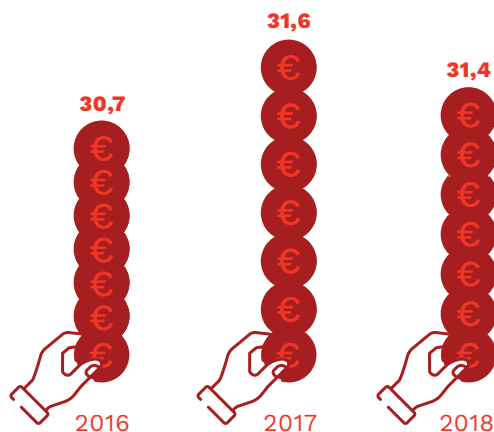
Droits facturés (en millions €)



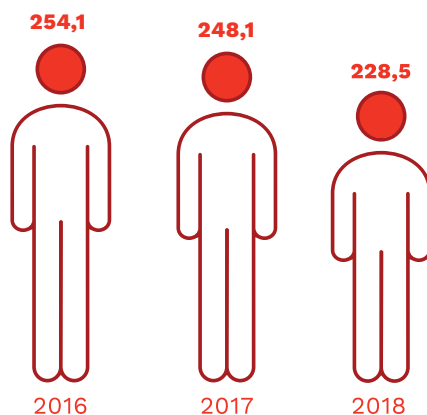
Droits répartis (en millions €)



Charges opérationnelles brutes (en millions €)



Effectif du personnel (ETP)



4.2. Aperçu des droits facturés

4.2.1. 2018 en détail

(en €)	(1) 31/12/18	(2) 31/12/17	(3) 31/12/16	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Total facturation	154.204.659	163.692.334	155.299.567	-9.487.675	-6%
Médias	46.180.881	52.153.511	44.780.105	-5.972.631	-11%
Diffuseurs publics	12.303.212	12.475.995	12.455.266	-172.783	-1%
Radios commerciales	2.789.845	2.833.845	2.799.298	-44.000	-2%
Diffuseurs commerciaux	8.310.619	15.246.353	7.205.807	-6.935.734	-45%
Télévisions régionales et à public ciblé	674.725	671.607	698.172	3.118	0%
Diffuseurs payants	5.926.712	4.508.644	5.836.196	1.418.068	31%
Distributeurs	14.839.878	15.100.404	14.348.021	-260.526	-2%
Câble - programmes étrangers	1.335.890	1.316.664	1.437.346	19.226	1%
On-line	5.358.250	2.426.948	2.212.652	2.931.301	121%
Streaming	4.525.305	1.665.900	1.245.628	2.859.405	172%
Téléchargements	742.468	622.004	829.169	120.464	19%
Simulcasting + webradio + webtv	90.477	139.045	137.855	-48.568	-35%
Droits d'exécution publique de la musique	69.084.716	71.083.079	70.194.055	-1.998.363	-3%
Musique légère mécanique	49.999.709	52.343.330	52.351.788	-2.343.621	-4%
Concerts/festivals	15.634.104	15.414.500	14.537.446	219.604	1%
Musique sérieuse	1.524.471	1.393.587	1.398.625	130.884	9%
Musique dans les cinémas	1.926.432	1.931.662	1.906.195	-5.230	0%
Droits de reproduction mécanique	6.710.802	7.655.229	9.534.247	-944.427	-12%
Perceptions occasionnelles	442.663	483.185	548.117	-40.521	-8%
Perceptions contractuelles	1.694.284	2.089.512	2.269.902	-395.228	-19%
Central licensing - marché belge	1.879.306	2.126.323	2.649.717	-247.017	-12%
Central licensing - autres territoires	637.110	945.140	1.994.403	-308.030	-33%
Musique d'ambiance	1.111.983	1.163.930	889.693	-51.947	-4%
Droits vidéographiques	945.455	847.140	1.182.414	98.316	12%

(en €)	(1) 31/12/18	(2) 31/12/17	(3) 31/12/16	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
Théâtre & danse	3.817.745	3.526.815	3.549.036	290.930	8%
Théâtre professionnel	3.188.474	2.910.271	2.856.624	278.203	10%
Théâtre amateur	629.271	616.544	692.412	12.727	2%
Reprographie	1.100.347	621.804	1.764.323	478.542	77%
Copie privée	4.630.792	5.578.635	5.855.031	-947.843	-17%
Droit de prêt public	648.123	2.165.242	433.868	-1.517.118	-70%
Littérature	140.185	133.113	107.721	7.072	5%
Arts visuels	1.269.354	2.060.740	1.402.111	-791.386	-38%
Droit de reproduction	173.208	270.713	338.962	-97.505	-36%
Droit de suite	1.044.181	1.757.620	1.034.175	-713.439	-41%
On-line	51.966	32.407	28.975	19.559	60%
Unisono - droits voisins	2.182.788	4.812.917	4.639.518	-2.630.129	-55%
Musique en entreprise	1.037.159	3.466.512	3.479.622	-2.429.354	-70%
DJ	566.472	483.308	592.107	83.164	17%
Musique d'ambiance	579.157	863.096	567.789	-283.940	-33%
Sociétés étrangères	13.080.678	11.474.301	10.826.902	1.606.377	14%
Œuvres théâtrales	68.014	45.049	72.766	22.965	51%
Câble et droits d'exécution	9.471.069	8.880.562	7.794.200	590.507	7%
Arts visuels	539.101	321.582	378.091	217.519	68%
Droit de suite	258.356	326.266	342.347	-67.910	-21%
Droits de reproduction mécanique	2.744.138	1.900.842	2.239.498	843.296	44%

(1),(2) et (3) : concernent les montants effectivement facturés durant les années concernées et pour autant que les montants soient percevables.

4.2.2. Commentaire concis par rubrique d'exploitation

A. Médias (-11%)

Les perceptions médias résistent relativement bien dans un paysage médiatique en mutation rapide et face à des comportements de consommation versatiles. Les droits d'auteur facturés restent plutôt stables par rapport à 2017, à l'exception des rubriques Diffuseurs payants (+31%) et Diffuseurs commerciaux (-45%).

Seul résultat qui sort du lot : les Diffuseurs payants. La télévision linéaire perd quant à elle de plus en plus de terrain au profit de la télévision non-linéaire ou à la demande. Les services VOD avec formules d'abonnement (SVOD) progressent.

Pour les Diffuseurs commerciaux, les droits facturés en 2018 reviennent à un niveau normal. 2017 fut en effet une année exceptionnelle en raison de l'arrangement à l'amiable trouvé avec SBS Belgium NV pour des droits du passé. Il s'agit là de l'unique explication pour la baisse de 45%.

En 2018, le législateur a tranché dans la discussion relative à la technique de l'injection directe, qui était à la base du litige avec SBS Belgium NV. L'injection directe est une technique en vertu de laquelle un radiodiffuseur retransmet son signal au distributeur sans que ce signal soit accessible au public. C'est le distributeur qui retransmet ensuite le signal à ses abonnés, qui peuvent à ce moment-là recevoir les programmes. Tant les radiodiffuseurs que les distributeurs estimaient qu'une seule autorisation en matière de droit d'auteur était requise. Une loi du 25 novembre 2018 stipule qu'il est question, dans le cas de l'injection directe, d'une seule communication publique. Toutefois, le radiodiffuseur comme le distributeur sont responsables et doivent donc obtenir une autorisation. Cette incertitude juridique est ainsi levée.

Dans le paysage radio flamand, nous retenons l'introduction du nouveau plan de fréquences. Par ailleurs, NRJ est un nouveau joueur important sur le marché. Les accords de collaboration entre les radios locales ont disparu ou ont été convertis en radios en réseau. Un certain nombre de radios de plus petite taille ont perdu leur licence. La transition ne s'est pas opérée sans coup férir et est toujours en cours.

B. On-line (+121%)

En matière de musique comme de productions audiovisuelles, le consommateur opte clairement de plus en plus pour le streaming au détriment du téléchargement. Les revenus émanant du streaming connaissent une croissance exponentielle tandis que la progression du téléchargement ralentit.

En 2018, la perception pour le streaming est exceptionnellement élevée car quelques plateformes ont payé des arriérés pour différentes années. De surcroît, nous avons conclu en 2018 certaines nouvelles licences multiterritoriales avec notamment Facebook et Amazon.

Cette tendance positive va perdurer les prochaines années grâce à la croissance du marché du streaming et à une meilleure couverture de l'utilisation on-line de notre répertoire via la conclusion de nouveaux contrats multiterritoriaux.

Un certain nombre de projets ont été réalisés en 2018, lesquels ont contribué à une hausse des revenus. Les "business rules" ont ainsi été analysées en profondeur et harmonisées avec les accords internationaux. Conséquence ? Il y a eu moins de conflits sur différentes œuvres relevant du répertoire Sabam et un certain nombre de paiements bloqués ont pu être libérés.

En raison des volumes toujours croissants de données, il a également été mis sur l'augmentation de la capacité pour traiter ces données ainsi que sur l'amélioration de la qualité du traitement. Ceci signifie qu'une plus grande proportion du répertoire est identifiée de manière plus précise. Enfin, l'automatisation du processus de traitement on-line a été poursuivie.

Il ne faut toutefois pas perdre de vue que, pour les exploitations on-line, les sociétés de gestion sont obligées d'identifier leur répertoire au préalable et de le prouver avant de pouvoir réclamer des droits pour ce dernier. Il s'agit au niveau multiterritorial d'une tâche administrative considérable qui donne souvent lieu à des contestations mutuelles dans la pratique. Pour les plateformes on-line également, la fragmentation du répertoire musical a un impact important étant donné qu'elles doivent traiter pour les différents pays les réclamations de l'ensemble des sociétés de gestion et des grands éditeurs qui accordent des licences directes. Ceci donne souvent lieu, à tort ou à raison, à un blocage temporaire du paiement des droits.

C. Droits d'exécution publique de la musique (-3%)

Musique légère mécanique (-4%)

La baisse s'explique par une facturation au prorata des droits pour l'utilisation de musique dans les entreprises (cantines, bureaux, ateliers), dans le cadre d'Unisono. Pour rappel : depuis 2009, nous facturons aussi dans ce secteur les droits voisins pour le compte de la SIMIM. Depuis le 1^{er} janvier 2018, la législation a changé et de nouvelles règles s'appliquent pour les droits voisins. Concrètement, ceci signifie que la Sabam ne facture aujourd'hui plus seulement les droits voisins au nom de la SIMIM (qui représente les producteurs), mais aussi au nom de PlayRight (qui représente les artistes-interprètes ou exécutants). Afin de se plier à cette nouvelle

législation, les droits ont été facturés en 2019 au prorata jusque fin 2018. De ce fait, les droits ont diminué d'environ 70% par rapport à une année de facturation complète, ce qui revient à une baisse de presque 3,2 millions €. Cette opération revêt un caractère unique. Si nous ne tenons pas compte de cette adaptation administrative, les droits pour la musique au travail auraient augmenté de 1,6% en 2018. À partir de 2019, ces droits seront facturés par année calendrier.

Le législateur a chargé les sociétés de gestion belges de créer une plateforme unique de facturation des droits pour l'utilisation publique d'œuvres musicales fixées sur des phonogrammes. Il faut faire remarquer que si nous devions à l'avenir collaborer avec la SIMIM et Playright, une tendance unique à la baisse comparable de nos facturations se manifesterait dans les rubriques relevant du champ d'application de cette plateforme unique.

D'autres importantes facturations contractuelles comme l'horeca (cafés, restaurants, snackbars) et le commerce de détail progressent de respectivement 1,9% et 2,3% par rapport à 2017. Ceci peut être considéré comme un résultat positif vu le nombre élevé de faillites dans l'horeca.

La tendance des prochaines années suivra la courbe de l'activité économique (start-ups, reprises, faillites, ...) dans ce pays.

En ce qui concerne les exploitations temporaires, il faut surtout remarquer la baisse du nombre de soirées (-5%) ; ces dernières représentent 60% de l'ensemble des événements en Belgique.

Concerts/Festivals (+1%)

2018 fut riche en concerts divers : +/- 23.700 concerts ont été donnés. Ceci équivaut à une moyenne de 65 concerts par jour. Un léger glissement est perceptible dans le paysage des concerts par rapport à 2017. D'une part,

le nombre de concerts de petite taille (< 300 visiteurs) fléchit de 4%. D'autre part, les grands artistes (internationaux) continuent à fouler nombreux nos scènes. Pris ensemble, ils représentent une hausse globale des droits d'auteur de 1,3%.

Les revenus provenant des festivals augmentent de 3% par rapport à la saison des festivals 2017. Cette hausse est principalement due aux festivals de petite taille et de taille moyenne, qui présentent toujours une marge de progression. Au total 680 festivals ont été signalés.

Pour rappel : le Tribunal de l'Entreprise de Bruxelles a jugé le 12 avril 2018 que la Sabam avait abusé de son monopole en augmentant à partir du 1^{er} janvier 2017 son tarif pour les concerts et les festivals. Après avoir mené une étude comparative, nous avons en effet constaté qu'un auteur musical en Belgique reçoit une rémunération plus faible que dans nos pays voisins pour des concerts et festivals de plus grande taille.

Le tribunal n'a pas remis en question le fait que les auteurs doivent être rémunérés pour l'utilisation de leurs œuvres par les organisateurs de festivals et de concerts. Il a cependant estimé que le mode de calcul du tarif proposé doit être revu sur un certain nombre de points, comme la façon dont sont déterminées les rémunérations minimales et la part exacte de répertoire Sabam joué dont il faut tenir compte.

Afin de garantir la continuité de la facturation, des tarifs temporaires sont entrés en vigueur le 21 juin 2018. Ces tarifs temporaires tiennent compte du jugement du tribunal mais sont inférieurs aux tarifs qui étaient d'application depuis le 1^{er} janvier 2017. Nous ne sommes pas d'accord avec ce jugement et avons interjeté appel. Une décision est attendue en 2019.

Musique sérieuse (+9%)

Avec +/- 3.300 concerts de musique classique, l'offre de musique sérieuse est comparable à celle de 2017. L'augmentation des droits d'auteur est donc plutôt imputable à un plus grand nombre de concerts de grande envergure combiné à une proportion plus importante d'œuvres de musique classique contemporaine.

Musique dans les cinémas (+0%)

Le secteur signale un recul d'environ 4% des ventes de tickets. Les droits facturés restent au niveau de l'année passée alors qu'il n'y a pas eu de mouvement de rattrapage comme ce fut le cas en 2017. Ce résultat démontre que les cinéphiles sont disposés à dépenser un peu plus pour vivre une expérience cinématographique

» «Mon Ket» du réalisateur François Damiens a attiré dans les salles obscures plus de 140.000 spectateurs et est ainsi le film belge francophone le plus vu sur grand écran en 2018.

© 2018 - ARTEMIS PRODUCTIONS - CHI-FOU-MI PRODUCTIONS - WMG - TFI FILMS PRODUCTION - C8 FILMS - RTBF



» Les droits facturés pour Théâtre & danse ont augmenté en 2018 de 8% notamment grâce à quelques grandes productions théâtrales, dont la représentation “Trecto Pnix” d’Urbanus.



© Dieter Meyns

unique. Les investissements réalisés par les exploitants de salles de cinéma dans leurs infrastructures et appareils, comme par ex. l’IMAX-3D, 4DX et les sièges VIP, s’avèrent clairement payants.

D. Droits de reproduction mécanique (-12%)

C’est un fait indéniable : la vente de CD dégringole depuis des années au profit de la consommation de musique via le téléchargement et le streaming. 2018 n’a pas échappé à la règle, avec un pourcentage général de baisse de +/- 18%, soit – 1 million € en droits d’auteur. Nous pouvons cependant constater pour la première fois que cette baisse est contrebalancée par une hausse importante des revenus issus du streaming et du téléchargement. Ceux-ci enregistrent une croissance de 121%, soit + 2,9 millions €. Le bilan général des droits musicaux est donc positif.

Le top 10 ne comporte que trois albums CD : ceux de K3 (“Love Cruise”), Bart Peeters (“Brood voor Morgenvroeg”) et de la pièce radiophonique “De rattenvanger” (Le Joueur de Flûte de Hamelin). Les albums de compilation (“best of” / “various artists”), emmenés par Clouseau (“30”), dominent donc les ventes physiques d’albums. Il est frappant de constater ici que ce sont surtout les artistes locaux qui connaissent encore un certain succès sur support sonore, alors que les artistes internationaux dominants trouvent leurs auditeurs plutôt en ligne.

Les droits d’auteur émanant de la distribution de films et de séries sur DVD diminuent de 4%. C’est surtout la série “De Buurtpolitie” qui a connu une grande diffusion sur DVD. Figurent également dans le top 10 les films “Patser”, “Het Tweede Gelaat” et “Premier”, ainsi que les documentaires “Demain” et “Terra Masonica”. Enfin, K3 reste solidement présent dans ce top, cette fois avec le film “Love Cruise”.

Un point positif à épingle est l’utilisation croissante de musique dans les spots publicitaires destinés à la radio et à la TV (+34%). Les entreprises semblent donc être toujours plus disposées à investir dans de la musique connue pour donner de la notoriété à leur produit.

E. Théâtre & danse (+8%)

Dans le théâtre amateur (+2%), le nombre de représentations en 2018 est resté grosso modo comparable à celui de 2017. Dans le circuit du théâtre professionnel (+10%), il y a eu quelques grandes productions comme “Slisse en César” (Uitgezonderd Theater), “Zoo of Life” (Luc Stevens Producties & de Zoo), “Rubens” (Historalia) et “Trecto Pnix” (Urbanus), qui ont contribué à ce bon résultat.

Depuis mai 2018, les compagnies théâtrales et les centres culturels peuvent déclarer leurs productions via notre application on-line eLicensing. Celle-ci facilite la procédure de déclaration et le suivi.

Pour 2019, nous nous attendons également à une offre théâtrale assez stable, compte non tenu de quelques grands spectacles, dont la comédie musicale très populaire “40-45” (Studio 100).

F. Licences légales

La hausse des droits de reprographie (+77%) en 2018 est totalement imputable aux arriérés de droits de reprographie étrangers. Sans ceux-ci, les droits de reprographie reçus de l'organisation faïtière Reprobel auraient encore diminué par rapport à 2017. Depuis la réforme radicale de la législation relative aux licences légales, qui trouvait son origine dans la procédure qu'HP a intentée contre Reprobel, les perceptions de Reprobel se sont effondrées. Suite à la suppression depuis janvier 2017 de la redevance de reprographie sur les appareils de copie et les appareils multifonctionnels, Reprobel a perdu plus de la moitié des revenus provenant de la reprographie. Une perte qui ne peut pas être compensée par la facturation sur les photocopies mêmes et ce en dépit de la hausse du tarif par page. De plus, Reprobel n'a été à nouveau désignée qu'en septembre 2017 par le ministre compétent comme société de gestion faïtière pour la facturation de la rémunération de reprographie et de la rémunération légale des éditeurs. Conséquence ? Reprobel a encore dû réclamer après coup en 2018 un montant important pour 2017 et elle doit, pour 2018, encore renégocier des contrats avec un certain nombre d'utilisateurs importants dans le secteur public et le secteur privé. Les résultats de ces efforts ne profiteront à nos associés qu'à l'automne 2019 – au printemps 2020 au plus tôt.

De même, dans l'attente des résultats d'une analyse des répertoires et d'un accord sur les règles de répartition, les droits de reprographie déjà facturés pour 2017 et 2018 restent bloqués chez Reprobel.

La tendance à la baisse des droits de copie privée (-17%) se poursuit en 2018. Le sévère repli des droits de copie privée découle de la poursuite de la

baisse des recettes d'Auvibel, qui est imputable à un recul de la vente des appareils de copie et des supports traditionnels sur lesquels les fabricants et importateurs paient une redevance. Qui plus est, les Belges copient de plus en plus d'œuvres protégées via des services on-line ou de cloud pour lesquels le législateur n'a toujours pas prévu de rémunération de copie privée. En dépit du lobbying intense mené par Auvibel et ses associés, les partis de la majorité au sein du gouvernement ne se sont pas mis d'accord en 2018 sur le dépôt et l'approbation d'un projet de loi étendant le champ d'application de la copie privée aux services de stockage et de reproduction on-line répondant aux critères de la licence légale. Il faut dès lors attendre un arrêté royal incluant de nouveaux tarifs adaptés. Ces derniers doivent dédommager le préjudice réel subi par les auteurs et les éditeurs consécutivement à la copie privée de leurs œuvres. Un préjudice qui peut être calculé de manière objective grâce à l'étude économique réalisée à la demande d'Auvibel.

Les recettes provenant du droit de prêt public (-70%) retombent au niveau de 2016 et des années précédentes. Les recettes exceptionnellement élevées en 2017 étaient uniques et totalement imputables à un règlement compensatoire entre les pouvoirs publics et un certain nombre de sociétés de gestion, dont la Sabam. Ce règlement portait sur les rémunérations de droit de prêt non-reçues au cours de la période 1997-2003 en raison d'une transposition tardive de la directive européenne. Il y a une hausse en 2018 par rapport à 2016, qui s'explique par la libération au niveau de Reprobel de réserves légales constituées pour faire face à de possibles réclamations d'auteurs non-affiliés.

G. Arts visuels (-38%)

La facturation des droits de suite connaît une tendance similaire à l'évolution du marché de l'art. La baisse par rapport à 2017 n'est toutefois pas la conséquence d'un recul des ventes dans les salles de vente aux enchères, les galeries ou par

d'autres professionnels du marché de l'art. Ce chiffre est en effet resté assez stable en 2018 par rapport à l'année passée.

En 2017, les pouvoirs publics ont cependant libéré les droits de suite qu'ils bloquaient (pour la période comprise entre 1921 et 1999) pour répartition à l'ensemble des ayants droit concernés. Ce ne fut bien entendu qu'une opération unique.

Nous nous attendons à cueillir en 2019 les fruits d'une restructuration de nos activités de contrôle sur le marché de l'art.

L'utilisation on-line d'œuvres graphiques et plastiques a, elle aussi, augmenté en 2018. Pour cette raison, la Sabam a adhéré fin 2018 au projet AIR (Automated Image Recognition) de la CISAC. Ceci nous permettra de disposer des outils nécessaires pour encore mieux superviser l'utilisation de notre répertoire visuel sur Internet.

H. Littérature (+5%)

Les droits d'édition connaissent une légère hausse suite à de nouveaux contrats qui ont été conclus en 2017. Pour rappel : nous avons alors connu une augmentation de 24%.

I. Sociétés étrangères (+14%)

Il s'agit de droits qui ne sont pas facturés directement par la Sabam, mais qui le sont par nos sociétés sœurs avec lesquelles nous avons conclu des contrats de représentation. Pour ces droits, nous dépendons donc des efforts de nos sociétés sœurs. Bien évidemment, nous suivons activement ces droits provenant de l'étranger. Lorsque cela est nécessaire, nous prenons les actions requises vis-à-vis de nos sociétés sœurs.

Droits de câble et d'exécution :

Cette année, les droits d'exécution internationaux restent assez stables pour la musique. Le glissement intervient au niveau des droits audiovisuels et des droits pour la musique de film. Ceux-ci ont augmenté de manière singulière par rapport à 2017. Cette hausse est principalement due aux perceptions provenant de France et des Pays-Bas. En revanche, les droits audiovisuels ont reculé. Cette baisse s'explique par la diminution des diffusions de titres populaires de 2016-2017 en France.

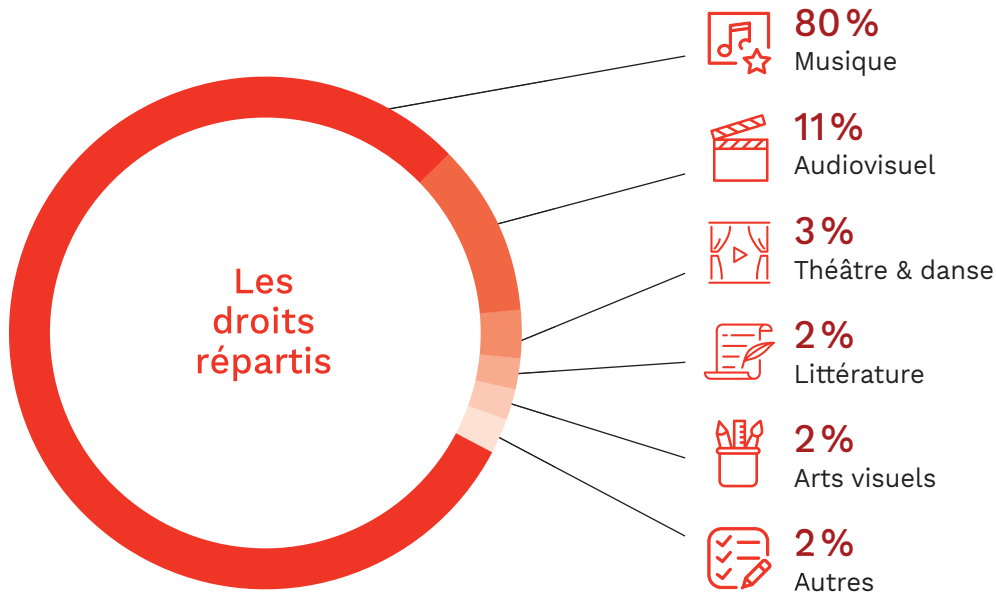
Droits de reproduction mécanique :

En 2018, nous avons reçu davantage de droits de reproduction mécanique de l'étranger. Nous avons reçu cette année une répartition plus importante provenant notamment de pays tels que le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Suisse et le Japon. Cette répartition a augmenté globalement de 0,24 million € (chiffre arrondi).

4.3. Aperçu des droits répartis

4.3.1. 2018 en détail

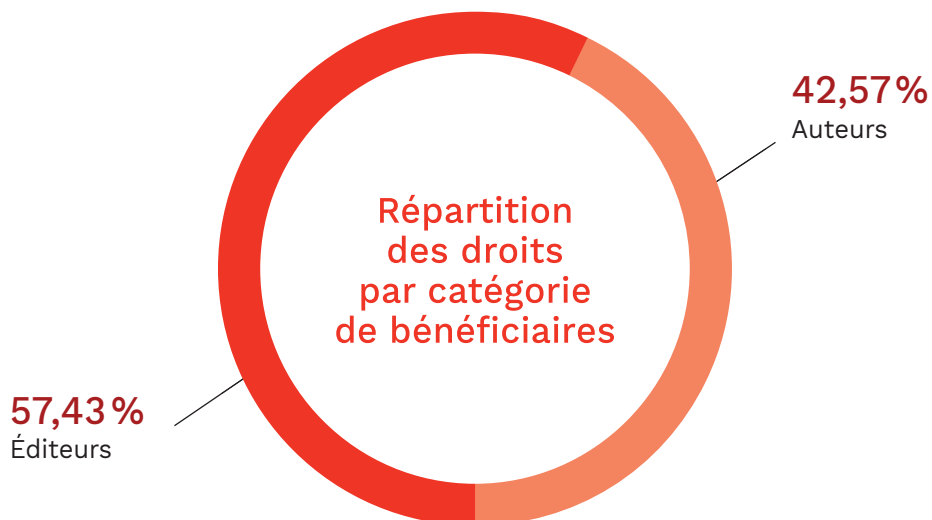
(en €)	(1) 31/12/18	(2) 31/12/17	(3) 31/12/16	(4) (1)-(2)	(5) (4)/(2)
TOTAL RÉPARTI	114.909.495	117.576.197	106.759.989	-2.666.703	-2%
Droits d'exécution Belgique	83.559.509	84.670.495	71.970.024	-1.110.986	-1%
Droits de reproduction mécanique Belgique	5.108.877	6.022.156	9.183.623	-913.279	-15%
Copie privée	5.235.314	5.091.798	4.638.832	143.516	3%
Droits d'exécution en provenance de l'étranger	7.461.944	7.205.079	6.504.814	256.865	4%
Droits de reproduction mécanique en provenance de l'étranger	2.071.471	1.395.841	2.224.018	675.630	48%
Théâtre & danse	3.073.712	2.924.481	2.625.135	149.231	5%
Reprographie	1.278.275	791.526	1.100.421	486.749	61%
On-line	1.717.878	2.322.417	838.248	-604.539	-26%
Arts visuels	1.287.530	2.011.404	2.373.018	-723.874	-36%
Littérature	129.282	174.512	78.638	-45.230	-26%
Droit de prêt public	1.583.479	292.754	285.854	1.290.725	441%
Unisono - droits voisins	1.587.464	3.952.138	3.925.393	-2.364.674	-60%
Musique d'ambiance	590.047	555.536	836.410	34.511	6%
Droits des utilisateurs commerciaux	224.712	166.059	175.559	58.653	35%



Répartition des droits par catégorie de bénéficiaires¹ :

	Auteurs	Éditeurs	Total
Montants (en €)	30.519.317	41.174.413	71.693.730
Pourcentage	42,57%	57,43%	100%

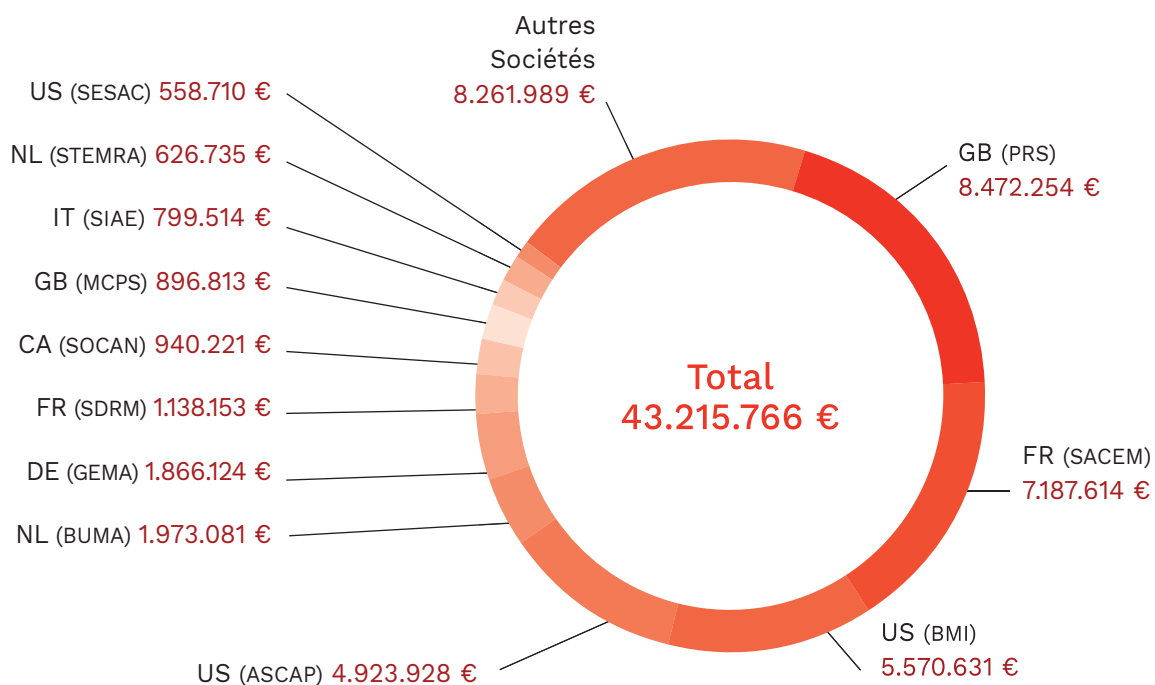
¹ Montants hors sociétés étrangères



Tranches de revenus

Tranches de revenus (en €)	Auteurs	Éditeurs	Total	Pourcentage	Cumulé
>= 59.970,01	60	72	132	0,45%	0,45%
31.990,01 - 59.970	86	40	126	0,43%	0,88%
15.990,01 - 31.990	237	72	309	1,05%	1,93%
0,01 - 15.990	27.400	1.455	28.855	98,07%	100,00%
Total	27.783	1.639	29.422	100,00%	100,00%

Top des sociétés de droits étrangères : répartitions effectuées vers l'étranger (y compris central licensing) :



4.3.2. Commentaire concis par rubrique d'exploitation

A. Droits d'exécution Belgique (-1%)

Les répartitions suivantes ont été reprises dans cette rubrique :

- Les droits qui ont été répartis au cours de l'année aux membres et aux sociétés sœurs pour les exécutions de leurs œuvres en Belgique. Et ce à la fois pour médias (exécutions via radio & TV & vidéo à la demande) et non-médias (exécutions lors de concerts & soirées) ;
- Les droits d'exécution définitivement non-attribuables Belgique, qui sont répartis après une période de trois ans ;
- Les concerts qualifiés ;
- Les droits d'émission provenant de chaînes étrangères.



© Zeb Daemen

Les droits répartis dans cette rubrique atteignent presque le niveau très élevé de l'année dernière. Ceci est surtout dû à une augmentation des droits définitivement non-attribuables et à la répartition des arriérés de droits de câble et médias (SBS Belgium NV et vidéo à la demande).

La baisse s'explique par une diminution des droits de distribution pour les radiodiffuseurs étrangers et des droits répartis pour des concerts suite au litige en cours à propos des tarifs appliqués.

En 2018, notre répartition "Droits d'exécution Belgique" a radicalement changé. Suite à la transposition d'une directive européenne dans le droit belge, la Sabam doit désormais payer les droits d'auteur dans un délai de maximum 9 mois après la fin de l'année au cours de laquelle ils ont été perçus (sauf si des données nécessaires pour la répartition sont manquantes).

C'est la raison pour laquelle nous subdivisons cette répartition en deux :

- La répartition "non-médias" a lieu en septembre et concerne uniquement des exécutions publiques ;
- La répartition "médias" a lieu en octobre et comprend les émissions de radio et télévision.

» "Million Eyes", écrit par Loïc Nottet et Amy Morrey, est le titre belge qui s'est vu attribuer le plus de droits d'auteur en 2018.

B. Droits de reproduction mécanique (-15%)

Cette rubrique comporte :

- Les droits phonographiques qui ont été facturés pour le second semestre de 2017 et le premier semestre de 2018 ;
- les droits de reproduction mécanique définitivement non-attribuables qui sont répartis après une période de trois ans ;
- les droits de reproduction audiovisuelle facturés jusque novembre 2018.

Le facteur le plus important expliquant la baisse de ces droits mécaniques reste la tendance générale à la baisse des ventes “physiques” de musique au profit de la consommation digitale d’images et de sons. La part des Droits définitivement non-attribuables était presque identique à 2017.

Si nous examinons les “droits de reproduction audiovisuelle” de façon distincte, les droits facturés augmentent au total de 12% et les droits répartis de 21%. Nous répartissons donc un montant plus élevé que celui que nous facturons en 2018. C’est la conséquence de la réception de paiements tardifs des factures qui ont été établies au cours des années précédentes.

C. Copie privée (+3%)

Dans un contexte de baisse de la facturation pour la copie privée, les droits répartis augmentent tout de même de 3% par rapport à l’année passée. C’est la conséquence de la digitalisation persistante et de la répartition de droits plus anciens. Nous n’avons pas pu répartir ces droits plus tôt car aucun accord n’a pu être trouvé antérieurement avec les ayants droit à propos de la méthode de répartition.

D. Droits d’exécution en provenance de l’étranger (+4%)

La croissance des droits d’exécution répartis a été principalement réalisée grâce à la hausse des droits de musique de film étrangers. La répartition des droits musicaux étrangers est restée plutôt stable. La répartition des droits

audiovisuels étrangers à quant à elle reculé. Ceci est dû au fait que nous avons pu verser en 2017 un montant exceptionnellement élevé à la série “Unsere Mütter, unsere Väter”, ce qui a eu pour effet que le chiffre de répartition de l’époque était sensiblement supérieur à la normale.

E. Droits de reproduction mécanique en provenance de l’étranger (+48%)

Les droits répartis augmentent de façon exponentielle par rapport à l’année passée. Ceci s’explique par le fait que 2017 était une année de transition, où les périodes de facturation entrant en considération pour la répartition des droits ont été raccourcies suite à une adaptation du calendrier de répartition. En 2018, les périodes de traitement ont à nouveau été normalisées. De plus, du temps a également été libéré pour intégrer d’anciens budgets dans la répartition. Il s’agit de répartitions de moindre acabit provenant de France, d’Autriche et de Suisse.

F. Théâtre & danse (+5%)

La répartition est conforme à la légère progression des montants facturés. Conformément à la tendance des dernières années, la part des droits du théâtre professionnel s’élève à environ 80%. Le théâtre amateur représente les 20% restants.

G. Reprographie (+61%)

Malgré les perceptions en baisse pour la reprographie, les droits répartis augmentent de 61% suite à l’ajout des budgets pour les déclarations de 2014 & 2015 (0,35 million €). Ceux-ci étaient encore en suspens suite au procès entre HP et Reprobel.

H. On-line (-26%)

La répartition des droits on-line a diminué de 26% par rapport à l’année passée. À l’époque, nous n’avions toutefois pas réparti les droits supplémentaires provenant des exécutions on-line sans playlists. Si nous ne prenons pas ces



» Du 21 juin au 30 septembre, l'artiste Nick Ervinck a exposé en primeur sa série organique "Skin Mutations" dans la galerie de la Sabam, The Black Wall.

droits en considération, la répartition des droits on-line augmente de 7%. Et ce en raison d'un budget arriéré important provenant de Google (années d'exploitation 2014, 2015 et 2016) et d'un degré accru de matching et de documentation des œuvres sur les playlists fournies.

I. Arts visuels (-36%)

La baisse est surtout imputable au fait que la répartition des droits collectifs (droits de copie privée, câble et télévision), initialement prévue pour novembre 2018, a été reportée à janvier 2019. En ce qui concerne la comparaison des droits individuels (droits de suite et droits de reproduction), les droits répartis ont diminué en 2018 de 23% par rapport à 2017 en raison d'un recul des droits facturés.

J. Littérature (-26%)

La répartition des droits littéraires (édition et reproduction) fluctue chaque année. En 2018, les droits facturés ont augmenté de 5% par rapport

à 2017, mais les droits répartis ont néanmoins diminué de 26%. Ceci est dû au fait que les paiements reçus fin 2016 ont été mis en répartition en 2017, ce qui a augmenté ce chiffre annuel.

K. Droit de prêt (+441%)

Nous constatons une augmentation remarquable grâce à l'ajout d'arriérés de droits pour les années 1997 à 2003. Ces droits (1,7 million €) ont été reçus en guise de compensation pour la transposition tardive de la directive européenne relative au droit de prêt. Une petite fraction (0,2 million €) de ce montant a été répartie via la répartition Copie privée vu que nous répartissons les rémunérations de droit de prêt pour les CD et DVD chaque année avec la copie privée.

L. Musique d'ambiance (+6%)

En dépit d'une légère diminution des droits facturés, la répartition a augmenté par rapport à l'année passée. Comme annoncé dans notre rapport annuel de 2017, les droits répartis étaient inférieurs à l'époque en raison de factures qui étaient contestées par certains clients. Ces litiges sont entre-temps résolus, ce qui a permis de répartir les droits en 2018.

M. Droits d'utilisation commerciale (+35%)

Malgré une légère baisse des droits facturés, la répartition a augmenté par rapport à l'année dernière suite à la résolution de litiges relatifs à des factures qui avaient été précédemment contestées par certains clients. Ces factures ont été payées en 2018 et nous avons dès lors pu répartir les droits sur celles-ci.

4.3.3. Ligne du temps de la répartition des droits facturés

Année budgétaire	% réparti jusqu'à 2018	% réparti jusqu'à 2017	% réparti jusqu'à 2016
2015	86%	83%	75%
2016	86%	81%	19%
2017	79%	20%	
2018	19%		

Le tableau ci-dessus indique qu'à la fin de l'année 2018, environ 79% des droits ont été répartis effectivement entre les ayants droit au cours de l'année qui a suivi la facturation. Ce taux était historiquement bas en 2016 en raison de difficultés d'implémentation de la base de données ICE, qui ont eu un impact sur l'efficacité de la répartition. En 2017, ces problèmes étaient en grande partie résolus, en vertu de quoi un mouvement de rattrapage a pu être réalisé et l'on a donc pu à nouveau noter une hausse des répartitions. Dans l'exercice actuel, ce taux revient à un niveau normal après deux années quelque peu exceptionnelles.

21% des droits facturés de 2017 n'ont donc pas encore été répartis et attribués aux ayants droit individuels. 95,5% ont toutefois déjà été mis une première fois en répartition. En d'autres termes, la Sabam a déjà essayé de répartir les droits reçus mais elle n'y est pas parvenue de manière effective pour les raisons suivantes :

- Pour 14% des droits, nous n'avons pas suffisamment d'informations pour procéder effectivement à la répartition en raison de playlists tardives ou incomplètes ;
- 2,5% des droits facturés ont bel et bien été répartis mais font l'objet d'une contestation au niveau des destinataires en raison d'un litige entre ayants droit ou d'une documentation incomplète d'œuvres ;
- 3% des droits facturés font l'objet d'un litige du côté de ceux à qui nous facturons et sont

donc 'réservés'. Ceci concerne surtout quelques dossiers médias ainsi que le litige portant sur le tarif pour les concerts et festivals.

Si nous faisons ensuite la somme de ce qui précède, il reste environ encore 1,5% des droits facturés de 2017 qui n'ont pas été répartis et qui, pour une raison ou l'autre, ont été 'réservés'. Concrètement, il s'agit de la répartition pour les œuvres visuelles (collective). Celle-ci ne peut intervenir qu'au terme de la répartition des droits d'exécution musicale étant donné que les programmes permettant de répartir des droits aux arts visuels ne sont effectivement collectés qu'à partir de ce moment-là. De ce fait, il y a donc un retard inhérent sur l'ensemble du parcours pour la répartition des arts visuels (collective). Nous mettons tout en œuvre pour que le processus se déroule également dans les temps à l'avenir.

La Sabam respecte aussi étroitement que possible l'obligation légale de répartir les droits au plus vite, au plus tard dans les 9 mois qui suivent l'exercice au cours duquel ils ont été facturés. Il se fait que les radiodiffuseurs paient des avances pendant chaque année d'exploitation en cours et que la facturation définitive, et donc le paiement final des droits, ne peut intervenir qu'au début de l'année qui suit, plus particulièrement après la publication de leurs comptes annuels avec relevé des recettes sur lesquelles porte la facturation. Ce n'est aussi qu'à ce moment-là que les playlists complètes ont été communiquées. Pour cette raison, la Sabam paie, en juin de l'année qui suit l'année

d'exploitation, une avance à ses associés et la répartition définitive a lieu en octobre. De ce fait, les avances payées par les radiodiffuseurs pendant l'année d'exploitation en cours ne sont pas versées au mois de septembre de l'année qui suit, mais au mois d'octobre.

Enfin, nous souhaitons encore mentionner qu'il existe une disposition légale encore plus stricte pour les droits reçus de sociétés sœurs étrangères, avec lesquelles un contrat de représentation a été signé, consistant à répartir les droits dans les 6 mois après réception. Pour ces droits, nous prévoyons dans l'esprit de la loi deux répartitions par année-calendrier. Toutefois, étant donné que les sociétés de gestion étrangères versent les droits à des moments complètement différents à la Sabam et que nous ne pouvons prélever qu'une commission limitée sur ces droits, il y a un nombre restreint de droits qui sont répartis plus lentement que prévu.

La même législation s'applique pour les montants reçus de sociétés de gestion belges. Tombent également sous ceux-ci les facturations pour la copie privée et la reprographie, pour lesquelles nous ne répartissons qu'une fois par an pour des raisons d'efficacité.



5. Les activités sociales et culturelles _____ 40

5.1. Les activités sociales _____ 41

5.2. Les activités culturelles et éducatives _____ 42



Les activités sociales
et culturelles

© Daniel H-Tong - unsplash

La Sabam a une longue tradition de soutien financier de ses membres et de promotion des créations nouvelles et d'utilisation du répertoire protégé. Le but est de donner à nos associés un coup de pouce financier en plus des systèmes légaux ou soutiens des pouvoirs publics éventuellement existants.

Le soutien accordé par la Sabam est double ; elle accorde d'une part un soutien social via son Plan de Prévoyance et d'autre part un soutien culturel

en favorisant la promotion du répertoire.

Les retenues de maximum 10%, conformément à l'article 49 des statuts, constituent la source de financement pour les dépenses sociales, culturelles et éducatives. La retenue est effectuée sur les droits nets, donc après déduction de la commission servant à couvrir nos coûts. Cette retenue s'élève en 2018 à 8.793.305 € par rapport à 8.346.608 € en 2017, soit une hausse de 5%.

Situation financière du fonds social et culturel (en €)	
Solde de départ	70.448.425,00
Solde de départ	9.610.205,43
Retenue (art. 49 des statuts)	8.793.304,89
Résultat financier net	816.900,45
Dépenses	-8.932.687,60
Versements ancien règlement	-2.180.586,44
Versements nouveau règlement	-4.485.781,99
Charges du fonds social : activités culturelles et éducatives	-2.072.598,33
Charges du fonds social : activités sociales	-193.720,84
Solde final	71.125.942,74

5.1. Les activités sociales

La Sabam connaît deux systèmes de soutien social : le premier est basé sur l'ancien règlement CES et le second est basé sur le nouveau Plan de Prévoyance, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2007. Les coûts liés à la gestion de ces deux systèmes s'élèvent à 193.721 € en 2018 par rapport à 223.778 € en 2017. 'L'ancien règlement' est un système collectif en phase d'extinction tandis que le 'nouveau règlement' est un système de capitalisation individualisée.

5.1.1. Droits d'auteur différés (ancien règlement)

Le nombre de bénéficiaires dans ce groupe fermé qui tombent encore sous l'application de l'ancien règlement continue de diminuer, de 601 à 565 en 2018 (339 associés ordinaires et 226 époux

survivants). Les versements liés à la poursuite de l'application de l'ancien règlement s'élèvent à 2.180.586 €, soit une baisse de 7% par rapport à l'année passée.

5.1.2. Droits d'auteur différés (Plan de Prévoyance)

3.733 bénéficiaires ont reçu des droits d'auteur selon les dispositions du Plan de Prévoyance. En 2017, ils étaient 916. Cette augmentation en 2018 est principalement imputable à la suppression du seuil minimum de 250 € sous lequel le capital individuel constitué n'était pas versé. De ce fait, 2.551 bénéficiaires qui, en 2018, avaient déjà atteint l'âge de la pension depuis longtemps, ont reçu un montant oscillant entre 10 et 250 euros, pour un montant global de 235.268 €. Un montant total de 4.485.782 € a été versé aux bénéficiaires du Plan de Prévoyance, y compris les parts bénéficiaires et les compensations.

» Baloji a bénéficié d'une Session Live de Sabam for Culture dans le cadre de sa prestation lors de la Fête de la Musique ainsi que d'une bourse Tour support.



© Sabam/TV

Sont compris dans ce montant les 156 bénéficiaires qui ont opté en 2018 pour un paiement et/ou retrait anticipé, pour un montant total de 1.084.229 €. Ce chiffre est à peu près conforme à l'année passée (en 2017 : 138 bénéficiaires pour un montant total de 1.155.730 €).

5.2. Les activités culturelles et éducatives

De nombreuses activités culturelles et éducatives sont organisées sous la bannière de "Sabam for Culture" (SFC) ; elles ont pour objectif de promouvoir et diffuser le répertoire de la Sabam, toutes disciplines confondues, et de stimuler la création d'œuvres. Les associés peuvent prétendre à une bourse tandis que les projets et les organisations peuvent entrer en considération pour un soutien financier. Nous avons constaté en 2018 une croissance du nombre de demandes.

Par l'intermédiaire de nos bourses, nous souhaitons donner un coup de pouce à la carrière de jeunes talents et d'artistes confirmés, dans l'ensemble de nos disciplines.

En outre, nous collaborons avec des organisations de petite et de plus grande envergure en Belgique et à l'étranger. Les organisateurs du secteur culturel peuvent introduire annuellement une demande de soutien leur permettant de continuer à développer plus avant leurs projets. En 2018 également, la Sabam a soutenu des festivals, des conférences, des réunions de secteur et moments de réseautage, ainsi que d'autres projets. Étant donné que certaines organisations représentent

très clairement les intérêts de nos membres, SFC peut également leur accorder un soutien structurel.

Enfin, par l'entremise de nos prix, nous souhaitons mettre davantage en avant la carrière et la réussite de nos associés. La dernière édition des Sabam Awards fut à nouveau un grand succès, mais nos auteurs sont également fêtés lors d'événements de partenaires pour leur travail récent ou pour l'ensemble de leur œuvre ou carrière.

5.2.1. Bourses

Comme nous voulons suivre les choses de près, la politique menée par Sabam for Culture est évaluée annuellement. Deux nouvelles bourses ont ainsi été créées en 2018 :

- **Tour support** : il s'agit d'une intervention dans les frais auxquels sont confrontés des groupes de musique qui partent en tournée à l'étranger. Nous aidons ainsi nos associés à proposer leur musique à un public étranger. Vu son succès immédiat, la preuve fut apportée que cette bourse répondait à un besoin énorme dans le secteur. Nous avons reçu 15 demandes dont celles de Black Box Revelation, Baloji, Témé Tan et Bent Van Looy.
- **Theatre export** : est accordée à une première théâtrale très prometteuse, représentée dans le cadre d'un festival étranger renommé. Nele Van den Broeck et Marieke Dermul ont ainsi pu donner leur représentation grâce à cette bourse dans le cadre du très en vue Fringe Festival à Edinbourg (Écosse).

En bref : en 2018, SFC a soutenu plus de 500 initiatives pour un budget de 1,5 million €

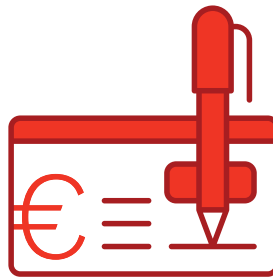
160

événements



225

bourses



82

prix



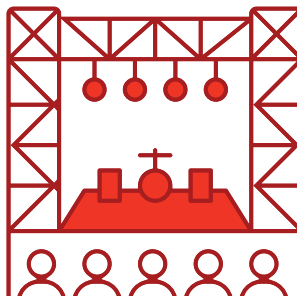
62

dons



16

sessions live



17

soutiens à des fédérations



5.2.2. Promotion culturelle

Les auteurs ne sont pas les seuls à être soutenus. Les organisations développant des projets pour stimuler la création, l'exploitation et l'exportation du répertoire de nos auteurs peuvent également compter sur un soutien de SFC. Voici un aperçu des projets et événements qui ont été soutenus via SFC :

Janvier

- Comme de coutume, Sabam for Culture soutient les D6bels Music Awards, la cérémonie de remise des prix récompensant les meilleurs artistes de la scène musicale de la fédération Wallonie-Bruxelles. De nombreux auteurs-compositeurs associés de la Sabam sont récompensés : Henri PFR, Roméo Elvis, Blanche, Girls in Hawaii, Noa Moon, Delta,...
- Du côté néerlandophone, Sabam for Culture a également soutenu les MIA's, les prix musicaux flamands. Ont notamment été récompensés : Coely, Melanie De Biasio, Oscar & The Wolf et Raymond van het Groenewoud.

Expo Chris Vanden Broecke



© Sabam/SF

- Le photographe Chris Vanden Broecke inaugure la série de vernissages de l'année 2018 dans l'espace d'exposition de la Sabam, The Black Wall. Se succéderont par la suite les expositions de Hamsi Boubeker, Nick Ervinck et Maryse & Jean-François Charles.

Janvier

- Au cours d'Eurosonic Noorderslag (à Groningue, Pays-Bas), notre drink de réseautage organisé en collaboration avec Kunstenpunt a attiré beaucoup de monde. Grâce au soutien de SFC, 27 artistes belges - parmi lesquels Tamino, Roméo Elvis, Témé Tan, Warhola, Blackwave., Equal Idiots et TheColorGrey - ont l'occasion de se produire devant un public international de professionnels.
- Nous sommes présents à la Foire du Livre (Bruxelles) et y assistons à de nombreuses rencontres entre auteurs, à des séances de dédicaces et à des conférences.

Jean-Luc Fafchamps



© Reporters Magritte du Cinéma 2018

Février

- Nos auteurs audiovisuels triomphent aux Magritte du Cinéma, les prix du cinéma belge francophone. Fien Troch (meilleur film flamand) et Jean-Luc Fafchamps (meilleure musique de film) sont notamment récompensés.

Mars

- Les auteurs-compositeurs Mary Boduin et Stefaan Fernande reçoivent ainsi qu'Axelle Red une place dans la Eregalerij de Radio 2 et Sabam for Culture ; une distinction qui récompense une carrière entièrement consacrée à la musique.
- Lors de la soirée de clôture de Docville, le prix Sabam du meilleur documentaire belge est décerné à Klara Van Es pour "Zie Mij Doen". Dans ce portrait intimiste et très humain, Klara suit pendant un an six résidents de Monnikenheide, une organisation qui aide et héberge depuis plus de 45 ans des personnes souffrant d'un handicap mental.
- À l'issue de son spectacle "Charlatan" à l'Arenbergschouwburg d'Anvers, nous saluons notre auteur, humoriste et mentaliste Lieven Gheysen, alias Gili, pour le succès international de ses représentations théâtrales et prestations télévisées en Belgique, aux Pays-Bas, en France, en Suisse et même au Canada.



© Pieter Verhaeghe

Axelle Red



© RTL/télévie

Avril

- Les associés de la Sabam sont sensibles aux bonnes causes. Axelle Red remet au nom de l'ensemble de nos auteurs un chèque à l'action caritative Télévie de la chaîne RTL-TVI. Par la suite, des contributions seront encore accordées au Rode Neuzen Dag de Mediaaan, à Music For Life de Studio Brussel et à diverses initiatives de plus petite envergure.

Mai

- Le "Festival de la Sabam" à Avignon, en collaboration avec Le nouveau Ring, se déroule pour la première fois. Il s'étale sur trois jours et propose six lectures en présence de nombreux opérateurs culturels et metteurs en scène. Nous souhaitons ainsi accompagner et soutenir la diffusion internationale des œuvres de nos auteurs littéraires. Cette première édition rencontre un franc succès. Pour cette raison, l'initiative sera répétée en 2019.
- Nous soutenons pour la première fois "De Humorklas", une chasse aux talents de Radio 2 (radio publique flamande) à l'initiative des Hofleveranciers. Yannick Noben, coaché de façon experte par notre associé Han Coucke et entre-temps devenu lui-même membre de la Sabam, est déclaré vainqueur après une finale palpitante.

Festival de la Sabam



© Gilbert Scotti

Juin

- Du réseautage est également réalisé en dehors de nos frontières. À Cannes, le Midem 2018 braque ses projecteurs sur les nouvelles générations de talents musicaux et il est le lieu de rencontre par excellence de l'industrie musicale. Les professionnels du secteur peuvent se donner rendez-vous à notre stand, partagé avec les Néerlandais de Bumacultuur, pour s'y rencontrer ainsi que pour profiter du moment de réseautage / "happy hour" quotidien.
- Avec le BIFF (Brussels International Film Festival), notre pays voit apparaître un nouveau festival international de cinéma. La première édition de ce nouveau festival – qui se déroule dans différentes salles de cinéma bruxelloises – a tout de suite plu. Des moments de réseautage y sont organisés pour les professionnels, comme c'est le cas à de nombreux autres festivals de cinéma, par exemple au Brussels Short Film Festival, au FIFF et au festival Le Court en dit Long à Paris.

Midem



© Sabam/TG

Juillet

- L'été est la saison des festivals par excellence. SFC organise des drinks de réseautage pour nos auteurs et les professionnels de l'industrie musicale lors de Propulse, du Dour Festival, des Ardentes, des Francofolies et de Francofaune.

Niels Van Heertum

- Au Gent Jazz Festival, le Ministre de la Culture flamand Sven Gatz, accompagné de notre CEO Carine Libert, remet les Sabam Jazz Awards. L'award du jeune talent revient au joueur d'euphonium Niels Van Heertum. Le saxophoniste Robin Verheyen, tout juste revenu de New York, reçoit l'award de l'artiste confirmé.



© Geert Vandepoelle

Août

- Lors de Boterhammen in het Park, Sabam for Culture enregistre ses sessions live avec Frank Vander linden et le rappeur bruxellois Jay MNG. Au total, nous avons enregistré l'année dernière 16 de ces sessions avec à la fois des talents émergents et des artistes confirmés. Ceci s'inscrit dans le cadre de partenariats avec Les Nuits Botaniques, la Fête de la Musique, Rock Herk, We Are Open,... Nous les partageons via nos réseaux sociaux et les sessions sont diffusées sur La Deux - RTBF.
- En tant que partenaire de Theater Aan Zee à Ostende, SFC invite nos associés à une projection du film "Rosie en Moussa", à une classe de maître donnée dans la foulée par le scénariste Michael De Cock ainsi qu'à un parcours multidisciplinaire du festival. Le jour de clôture du festival, Luanda Casella remporte le Sabam Jong Theaterschrijfprijs avec son texte "Short Of Lying".

Luanda Casella



© Sabam/TG

Septembre

- En septembre, de nouvelles étoiles sont traditionnellement inaugurées sur la digue d'Ostende (à l'instar de ce qui se fait sur le Walk of Fame à Hollywood). Au cours de la 12^{ème} édition du Festival du Film d'Ostende – soutenu par Sabam for Culture – nos membres Harry Kümel et Robbe de Hert se voient attribuer non seulement une étoile bien méritée mais aussi un Lifetime Achievement Award. Notre associé Raoul Servais est lui aussi mis à l'honneur lors du festival pour son impressionnante carrière internationale de réalisateur de films d'animation. Il y reçoit des mains de notre CEO Carine Libert la Muse, la plus haute distinction de la Sabam.

Festival du film d'Ostende



© Sabam/OMI

Octobre

- Les jeunes talents des arts visuels ne sont pas oubliés. Antoine Waterkeyn est le fier lauréat du prix Sabam du Best Young Belgian Artist. Il compose avec Jolien De Roo et Pascale Valcke le podium de la dernière édition d'Art Contest.

- À Amsterdam Dance Event, la grande-messe de la musique électronique, Sabam for Culture unit ses forces avec WBM, Poppunt, Kunstenpunt, De Brakke Grond et Belgium Booms. Nous y mettons l'accent sur Bruxelles, une capitale à la vie nocturne captivante et diverse. Brussels By Night attire à Amsterdam des pointures bruxelloises telles que Haring, Monolithe Noir, Liyo (HE4RTBROKEN), Ssaliva, Víctor De Roo, Golin et Weird Dust.

- À Filmfest Gent, nous mettons Felix Van Groeningen à l'honneur pour "Beautiful Boy", son premier film américain. La Sabam propose à ses associés une projection exclusive de ce film, qui narre l'histoire vraie d'un père qui essaie désespérément de tirer son fils d'une addiction très lourde à la drogue.

- Au cours des World Soundtrack Awards, qui clôturent le festival, nous organisons un moment de rapprochement réussi pour compositeurs de musique de film. Le jeune compositeur américain Logan Nelson reçoit ce soir-là des mains de notre CEO Carine Libert le Sabam Award for the Most Original Composition by a Young International Composer.

Beautiful Boy



Novembre

- Dans le cadre de la Boekenbeurs d'Anvers, notre président Jan Hautekiet remet le Boekenleeuw à l'auteure néerlandaise de littérature pour la jeunesse Annet Schaap. Le Boekenpauw revient à Marit Tornqvist.
- Chez nos voisins d'outre-Moerdijk à nouveau, nous soutenons la conférence théâtrale Dramaastriicht et notre CEO Carine Libert y participe avec LIRA et deAuteurs à une table ronde sur des thèmes actuels liés au droit d'auteur.
- Sabam for Culture s'associe avec le "Mois du Doc", une nouvelle initiative placée sous le signe des documentaires. Au cours de cette première édition, le public reçoit la possibilité d'assister à environ 120 projections chez des participants à Bruxelles et en Wallonie (parmi lesquels des salles de cinéma, associations, centres artistiques, bibliothèques, médiathèques, centres culturels et établissements horeca). Au programme : près de 100 documentaires belges à découvrir ou à redécouvrir, des avant-premières, soirées thématiques, classes de maître, conférences et débats, lors desquels le public peut faire connaissance avec les réalisateurs ou acteurs principaux de ces films.



© Querido



© Querido

Décembre

- Lors du Kortfilmfestival Leuven, Sabam for Culture convie nos associés à une soirée cinématographique. Les cinq courts métrages qui sont projetés à cette occasion ont été réalisés en grande partie grâce au soutien de Sabam for Culture. Les courts métrages de nos associés sont :
 - "Bloeistraat 11" de Nienke Deutz
 - "Vis" d'Abel Bos
 - "Muil" de Jasper Vrancken
 - "Provence" de Kato De Boeck
 - "Bamboe" de Flo Van Deuren
- Myrtle Gevers remporte le Sabam Legal Award 2018. Ce prix annuel récompense un article juridique rédigé sur un thème actuel en matière de droit d'auteur.
- L'année se clôture en beauté avec les Sabam Awards, qui sont décernés à des auteurs actifs dans nos cinq disciplines : arts audiovisuels, littérature, musique, théâtre & danse et arts visuels. Plus de trois cents artistes et représentants du secteur culturel étaient présents à cette cérémonie très réussie.



© Provence

Provence

Retrouvez toutes les annexes légales du rapport annuel sur :
<https://www.sabam.be/fr/annexes-legales-rapport-annuel-2018>



sabam

Rue d'Arlon 75-77, 1040 Bruxelles

T +32 2 286 84 84 – member@sabam.be – sabam.be